décembre 2021 n° 113

La Lettre de l'UCR FO

Déclaration du CDCA
le 15 novembre 2021
pages 6/7

Comité exécutif de l'UCR-FO
les 14 et 15 octobre 2021
Résolution
pages 8/11

Pas de retraites en-dessous
de 1 000 euros
page 11

Loi de financement
de la Sécurité sociale 2022
page 12

Le 2 décembre 2021, 25 000 retraités à Paris !

Bulletin trimestriel d'information de l'Union confédérale des retraités CGT Force Ouvrière
141, avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 · Prix 2,50 euros

Sommaire

Saisine du HCFEA
=> *page 3*

Journée du 2 décembre
25 000 retraités à Paris
=> *pages 4/5*

Déclaration du CDCA
=> *pages 6/7*

Prime énergie de 100 euros
=> *page 7*

Comité exécutif de l'UCR-FO
les 14 et 15 octobre 2021
à Paris – Résolution
=> *pages 8 à 11*

Pas de retraite en-dessous
de 1 000 euros
=> *page 11*

Loi de financement
de la Sécurité sociale 2022
=> *page 12*

La Vie de l'UCR
=> *pages 13 à 16*

EN BREF

• **Plafond mensuel de la Sécurité sociale :** du 1er janvier au 31 décembre 2021 : 3 428 €

• **SMIC brut :** depuis le 1er octobre 2021 : 10,48 €/heure, soit 1 589,47 € brut/mois pour 151,67 heures.

Minimum de traitement dans la fonction publique : depuis le 1er février 2017 : 1 447,98 € brut.

• **Indice des prix à la consommation** (INSEE)
Variation nov. 20/nov. 2021 : + 2,8%
Variation depuis janvier 2021 : + 2,8%

RETRAITES

• **Régime général de Sécurité sociale, régimes alignés et fonction publique**
Revalorisation au 1er janvier 2021 : + 0,4%

• **Régime général**
Minimum contributif (carrière complète) : 645,50 €/mois
Minimum contributif majoré (carrière complète) : 705,35 €/mois
Maximum de pension (théorique) : 1 714 €/mois

Compléments
- majoration pour tierce personne : 1 125,29 €/mois
- majoration pour enfant à charge : 98,72 €/mois

Pension de réversion
• Dans le privé, montant : 54% de la pension du défunt
- montant maximum : 925,56 €/mois
- plafond de ressources : 21 320 € par an pour une personne seule ;
34 112 € par an pour un couple
• Dans la fonction publique : 50% du montant de la pension du défunt mais pas de conditions d'âge ni de ressources

ASPA

***Allocation de solidarité aux personnes âgées** (anciennement Minimum vieillesse)*
Le montant maximum attribué par mois est de 906,81 € pour une personne seule (soit 10 881,75 € maximum par an)
Le montant attribué est égal à la différence entre le montant annuel maximum de l'ASPA (10 881,75 €) et le montant de vos ressources.
Exemple :
Si vos ressources sont de 8 000 € par an, le montant de l'ASPA est déterminé ainsi : 10 881,75 € - 8 000 € = 2 881,75 € par an.
Lorsque les 2 membres du couple bénéficient de l'allocation, le montant maximum par mois est de 1 407,82 € (soit 16 893,94€ maximum par an).
Le montant de l'ASPA qui est accordé est égal à la différence entre 16 893,94 € et les ressources du couple.
Exemple :
Si les ressources de votre couple sont de 13 000 € par an, le montant de l'ASPA est déterminé ainsi : 16 893,94 € - 13 000 € = 3 893,94 € par an.

APA

Allocation personnalisée pour personnes âgées, attribuée par le département
• **À domicile**, montant mensuel maximal du plan d'aide au 1er janvier 2020 :
GIR 1 : 1 742,23 € - GIR 2 : 1 399,04 € - GIR 3 : 1 010,86 € - GIR 4 : 674,28 €
Le montant versé est égal au montant de la fraction du plan d'aide que le bénéficiaire utilise diminué, le cas échéant, d'une participation à sa charge.
Ressources mensuelles / participation :
- inférieures ou égales à 813,40 €, aucune participation,
- de 813,40 € à 2 995,54 € : la participation varie progressivement de 0 à 90% du montant du plan d'aide,
- supérieures à 2 995,54 €, la participation est égale à 90% du plan d'aide.

• **En établissement**, l'APA est calculée à partir du tarif dépendance de l'établissement. La participation financière de l'intéressé dépend de ses revenus :
- Revenu inférieur à 2 479,40 €. Participation égale au montant mensuel du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6.
- Revenu compris entre 2 479,40 et 3 814,55 €. Participation égale au montant du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6 auquel s'ajoute, selon le niveau de revenu, de 0 à 80% du tarif dépendance de l'établissement pour le GIR du bénéficiaire.
- Revenu supérieur à 3 814,55 €. Participation égale au montant du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6 auquel s'ajoute 80% du tarif dépendance de l'établissement pour le GIR du bénéficiaire.
- Somme minimale laissée : 95 €/mois à la personne âgée.

Honoraires médicaux *(conventionné, tarifs secteur 1)*

Au cabinet du médecin omnipraticien : 25 €
Au cabinet du médecin spécialiste : 25 € €

par **Michel Beaugas,** *Secrétaire général de l'UCR-FO*

NON A L'APPAUVRISSEMENT DES RETRAITES

Voilà plus de dix ans maintenant que le pouvoir d'achat des retraités est attaqué et baisse continuellement.
L'augmentation des prix de l'énergie, mais également des loyers et des aliments, font que de plus en plus de retraités ont des fins de mois difficiles, l'inflation annoncée de 2,9% ne va rien arranger.

La manifestation nationale du 2 décembre dernier a été un succès, le cortège des UDR était imposant, il faut continuer à revendiquer l'augmentation des pensions, et pour les futurs retraités, des salaires.

Au moment où j'écris ces lignes, j'apprends que le conseil d'État nous a débouté de notre recours contre la réforme de l'assurance-chômage envoyant ainsi des milliers de travailleurs précaires vers la pauvreté ; en fabriquant aujourd'hui des travailleurs pauvres, on fabrique pour demain des retraités encore plus pauvres, pauvreté qui sera accentuée par le recul de l'âge de départ à la retraite pour obtenir le «taux plein».

Nous devons continuer à nous mobiliser dans les différentes actions portées par l'UCR et la Confédération pour garantir une retraite de haut niveau pour tous, cela passe également par la conservation dans nos syndicats des camarades qui partent à la retraite, un groupe de travail avec des fédérations et des UDR sera mis en place en janvier à cet effet, sous l'égide de la Confédération.

Saisine du HCFEA sur le «Projet d'ordonnance relative à la mise en œuvre de la création de la cinquième branche du régime général de la Sécurité sociale relative à l'autonomie»

Monsieur le président,
Les organisations syndicales et associatives ci-dessous s'opposent à ce projet d'ordonnance pour les raisons suivantes.

• Pour nous la perte d'autonomie devrait relever de la branche maladie de la Sécurité sociale.

• Le financement, intégralement fiscalisé, marque une rupture historique avec le financement de la Sécurité sociale. Il est significatif que cette «branche» soit créée en déficit et que la loi Grand âge ait été immédiatement abandonnée, malgré les promesses initiales du Président de la République. Il est également significatif que l'on recoure aux ordonnances alors que le Parlement ne sera saisi d'aucun projet de loi sur l'autonomie.

• Malgré le déficit initial de la CNSA, l'ordonnance prévoit déjà des transferts de dépenses de la branche maladie vers la CNSA (article L174-10 par lequel certaines dépenses de soins paramédicaux pris en charge actuellement par la branche maladie seraient pris en charge par la CNSA ; article L170-13 qui prévoit un transfert de dépenses des CAMPS – Centre d'actions médico-sociales – de l'Assurance-maladie vers la CNSA).

• La CNSA qui gère cette nouvelle branche est un organisme extérieur à la Sécurité sociale, avec sa gouvernance propre, minimisant de surcroît le rôle des organisations syndicales. Ce n'est pas une 5e branche du régime général telle que mentionnée dans l'article L200-2 du code de la Sécurité sociale. Elle n'a donc pas à intégrer, par voie d'ordonnance, le code de la Sécurité sociale, ni ses organismes de direction.

Pour toutes ces raisons, nous votons contre ce projet d'ordonnance. ■

La Lettre de L'Union confédérale des retraités Force Ouvrière est le bulletin d'information officiel de L'UCR-FO
141, avenue du Maine 75680 Paris Cedex 14 • Tel.: 01 40 52 84 32 • Fax : 01 40 52 84 33
Retrouvez La Lettre sur http://www.force-ouvriere.fr/confede/ucr

Directeur de Publication : Yves Veyrier • Rédaction : Secteur de l'Emploi et des Retraites - UCR, Prévoyance sociale et UCR-FO
Commission paritaire n° : 0123 S 07294 • ISSN n° : 1147-9574 • Impression : Imaye Laval • Prix au numéro : 2,50 € - Abonnement : 10 €

par **Yves Veyrier**
Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Président de l'UCR-FO

La question du pouvoir d'achat des retraités reste entière !

Le sujet du pouvoir d'achat a été particulièrement présent dans le débat social tout au long de cet automne. Cette question était au cœur de la mobilisation nationale des retraités le 2 décembre à Paris à laquelle j'étais présent aux côtés de l'UCR-FO pour leur apporter tout le soutien de la Confédération.
Les manifestants demandaient avant tout l'augmentation des pensions pour les retraites de base et complémentaires. Les dernières revalorisations – 0,4% pour les pensions de base et 1,1% pour les complémentaires – sont nettement insuffisantes alors que l'inflation est confirmée en novembre à 2,8%. Cette hausse sensible des prix porte notamment sur des postes de dépenses comme l'énergie, l'alimentation ou les transports, ce qui induit des dépenses supplémentaires incontournables.
Et cet impact sur le niveau de vie vient s'ajouter à celui de la hausse de la CSG appliquée depuis 2018. Depuis 2014, les retraités ont perdu en moyenne 10 à 12% de pouvoir d'achat sur leur pension, soit plus d'un mois de pension par an.
Outre les baisses d'impôt (sur l'impôt sur le revenu qui ne concerne qu'une moitié de la population et sur la suppression progressive de la taxe d'habitation), les différents dispositifs annoncés par les pouvoirs publics ne constituent pas des mesures pérennes permettant de redonner véritablement du pouvoir d'achat. C'est le cas du versement du chèque énergie qui ne bénéficie qu'aux ménages très modestes ou du «bouclier tarifaire» sur les prix de l'énergie que l'on avait qualifié de tour de passe passe, puisque l'on comprenait que les augmentations qui ne seraient pas répercutées dans l'immédiat seraient rattrapées quand les prix seraient amenés à baisser au printemps. Le gouvernement a ensuite annoncé le versement d'une indemnité inflation de 100 euros à tous ceux – salariés, fonctionnaires, retraités, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux – qui sont en dessous de 2 000 euros nets mensuels, reconnaissant au passage que ce niveau de revenu en deçà duquel se situe la grande majorité des retraités est loin d'être confortable.
La question du pouvoir d'achat des retraités reste donc entière. Les revendications de revalorisation significative des pensions et la réindexation des pensions sur le salaire moyen restent pleinement d'actualité. FO est et sera aux côtés des retraités !
Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

2 DÉCEMBRE 2021 — 25 000 RETRAITÉS À PARIS

Le 2 décembre 2021, malgré les embûches et les conditions difficiles, plus de 25 000 retraités sont montés à Paris et ont défilé jusqu'à la Place des Invalides pour exiger du gouvernement qu'il réponde à leurs légitimes revendications.
Ils réclamaient en particulier :
- une réelle augmentation des pensions indexée sur la hausse des salaires ;
- l'arrêt du démantèlement des services publics en particulier en matière de santé ;
- l'abandon de la 5è branche de Sécurité sociale qui ne résout en rien le problème de l'autonomie des personnes âgées mais vise, au contraire, à remettre en cause les fondements de la protection sociale collective ;
- l'abrogation de tous les textes (lois, décrets, ordonnances) qui remettent en cause nos libertés individuelles et collectives.

Dans cette manifestation, les militants de l'UCR-FO n'étaient pas les moins nombreux, loin de là. Venus de tous les coins de France, ils se sont fait largement entendre.
Et puis, ils ont eu la satisfaction de voir Yves Veyrier, Secrétaire général de la CGT-FO et Michel Beaugas, Secrétaire général de l'UCR-FO présents à leurs côtés.

Bien évidemment, cette manifestation n'est pas une fin en soi dans la mesure où le gouvernement reste sourd et ne répond à aucune de nos revendications, bien au contraire.
• Alors que l'inflation galope (+ 2,8% fin novembre) et ne semble pas vouloir s'arrêter, il nous offre «généreusement» 1,1% d'augmentation des pensions au 1er janvier 2022, ainsi la perte du pouvoir d'achat (que tout le monde reconnaît) va se poursuivre et s'accélérer.
• Alors que les hôpitaux publics sont au bord de la faillite, le gouvernement poursuit sa politique de fermeture de lits et de services…
• Alors que les principes fondateurs de la Sécurité sociale (basés sur la solidarité) ont fait leur preuve durant toute la crise, le ministre de la Santé nous vante les mérites d'une «grande Sécu» avec un panier de soins a minima laissant la porte grande ouverte aux appétits des assureurs privés…

Dans ces conditions, plus que jamais l'heure est à la mobilisation et, en cette période préélectorale, même si conformément à nos principes nous ne donnerons aucune consigne de vote, nous nous adresserons à tous les candidats pour qu'ils se prononcent clairement sur nos revendications.

Communiqué de presse

Des milliers de retraitées et retraités dans les rues de Paris !

Ce 02 décembre plus de 25 000 retraités ont défilé de Denfert-Rochereau à la place des Invalides pour se faire entendre d'un gouvernement sourd aux préoccupations des retraités :

- Des pensions qui n'augmentent pas : plus d'un million de retraités sous le seuil de pauvreté et 5 millions ont moins de 1 000 € par mois !
- Une revalorisation de 0,4 % en 2021 alors que les prix ont augmenté de 2,6 % cette année : c'est misérable ! En 2022, on annonce 1,1 % au 1er janvier : aucun rattrapage !
- Des difficultés d'accès au système de santé,
- Des services publics qui s'éloignent des citoyens : la Poste, les transports, les hôpitaux de proximité ... alors que l'Internet n'est pas la solution : 30 % n'y accèdent pas,
- Des menaces sur la Sécurité sociale avec la création d'une 5ème branche qui ne résout en rien le problème de l'autonomie des personnes âgées.
- Des menaces sur les libertés individuelles et collectives.

Les retraités ont aujourd'hui manifesté leurs exigences. Ils sont venus en masse de l'ensemble du territoire pour exprimer leur colère après des années de mépris, de refus de rencontrer leurs organisations, de dégradation de leur niveau de vie.

Cette situation est inacceptable, les retraités et leurs 9 organisations après le 31 mars, le 1er octobre, et aujourd'hui le 2 décembre à Paris, expriment fortement et massivement leurs mécontentements et leurs exigences. D'ores et déjà, ils prévoient d'autres mobilisations et actions dès le début de l'année 2022 si le gouvernement continue à ne pas entendre. Plus que jamais les retraités vont marquer le paysage social dans notre pays pour gagner leurs revendications sur l'augmentation des pensions et retraites, le développement de la protection sociale, de la Sécurité sociale ainsi que des services publics.

Déterminés et en colère, ils continueront !

UDR-FO 13

UDR-FO 06

UDR-FO 37

UDR-FO 58

UDR-FO 57

Déclaration du CDCA le 15 novembre 2021

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Monsieur le président, Madame la vice-présidente,

Avant toute chose, nous avons pris acte des changements intervenus au niveau du Conseil départemental et, par voie de conséquence, au niveau du CDCA. Nous espérons, bien évidemment que, dans le cadre des prérogatives respectives des uns et des autres, nous pourrons travailler dans l'objectif de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ceci étant dit, avant d'aborder l'ordre du jour, je souhaite, au nom de l'UDR-FO 16 faire une déclaration préliminaire sur la situation sanitaire et rappeler nos principales attentes.
Evidemment nous avons bien conscience que tout ne dépend pas directement des orientations du Conseil départemental (et encore moins du CDCA qui n'est qu'une instance consultative) mais plutôt de la politique des gouvernements successifs en matière de santé.
Nous sommes une organisation syndicale dont l'unique but est la défense des intérêts matériels et moraux de ses mandants et, à ce titre, il nous sera difficile de cautionner les rapports et autres propositions qui viseraient à soutenir des politiques publiques qui seraient très en deçà des nécessités. A contrario, nous serons très à l'écoute des propositions qui nous sembleront aller dans le sens d'une amélioration réelle des conditions de vie des retraités et des personnes handicapées.

J'en ai terminé avec le préambule et je voudrais maintenant aborder les problèmes de fond. On est obligé de faire un constat.
Une dépêche du 7 novembre 2021 relate les propos du président de la Fédération hospitalière de France (FHF), Frédéric Valletoux : «Le système de santé est à un point de bascule avec des personnels des hôpitaux et des EHPAD au bord de l'épuisement».
La situation sanitaire actuelle n'a fait que cristalliser pour les EHPAD et les hôpitaux publics une situation déjà bien dégradée puisque dix milliards d'euros d'économie ont été demandés à ces établissements depuis 15 ans ; et qu'on ne nous dise pas que nous et d'autres n'avons pas alerté les pouvoirs publics sur ce sujet (manque de lits lié à de nombreuses fermetures –rapport de la DREES de septembre 2021: 5 758 lits fermés définitivement en 2020 en pleine pandémie–, au manque de personnels, manque de matériel, déprogrammations d'interventions pour de nombreux patients, hôpitaux psychiatriques en souffrance, etc.).
Ce qui fait dire à Gilles Deray, chef de service de Néphrologie à la Pitié Salpétrière, témoignant sur les transformations de l'hôpital public devenu «un commerce comme un autre» : « J'ai vu mourir un monde ancien dans lequel les médecins étaient là pour soigner».
La pandémie de Covid-19 a décimé en France 21 644 personnes (DREES) vivant en maison de retraite entre le 1er mars et le 22 novembre 2020 (ce qui représente 43% des personnes décédées du virus selon le bilan de santé Publique France).

Cette hécatombe a fait vaciller les EHPAD et éprouvé la résistance de leurs soignants. L'avenir des EHPAD n'est pourtant pas compromis loin s'en faut ; le besoin de places sera massif, prévoit une étude de la DREES (108 000 dans les dix ans, soit plus qu'un doublement du rythme actuel). Ce scénario de la DREES (2.12.2020) découle d'un constat : le nombre de personnes en perte d'autonomie va exploser, de 2,4 millions en 2019, elles passeront à 3 millions en 2030.

Or permettez-nous quelques rappels sur les rapports, lois et textes divers qui concernent plus particulièrement ce sujet.
- En 2006 Le Plan solidarité grand âge (PSGA) prévoyait pour les EHPAD le ratio de «un agent pour un résident» qui n'a jamais été mené à son terme (prévu pour 2012).
- En mars 2019, le rapport Libault prévoit une création de 80 000 postes d'encadrement (en lien direct avec les personnes âgées, hors administration, cuisines, etc.) entre 2020 et 2024, soit seulement 16 000 postes par an dans les EHPAD et rien en 2019.
- En avril 2019, l'intersyndicale et l'AD-PA (Association des Directeurs au service des personnes âgées) demande la création «en urgence» de 40 000 postes dès 2019 (pour moitié dans les établissements et pour moitié dans les services à la personne), ce qui correspond à l'ouverture de deux nouveaux postes par structure et coûterait 1,5 milliards d'euros à l'État.
- En octobre 2019, le rapport El Khomri prévoyait de forts besoins en recrutement dans les métiers du grand âge qui nécessiteraient la création de près de 93 000 postes supplémentaires dans les cinq prochaines années (2020-2024).
- Fin août 2021, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'autonomie, nous annonce avec force et vigueur «une loi grand âge» susceptible d'améliorer les conditions de la perte d'autonomie. Malheureusement le gouvernement enterrera définitivement cette loi quelques semaines plus tard... de quoi désabuser les acteurs du terrain !
- En septembre 2021, le Premier ministre, Jean Castex, annonce la création de 10 000 ETP (équivalents temps plein) supplémentaires au cours des cinq prochaines années (un par établissement), sachant qu'en 2022 ce sera zéro création (cf. modifications ONDAM le 9 novembre par O. Dussopt et déclarations Castex et Véran, à ajuster).

Nous sommes bien loin des 125 000 recrutements de soignants demandés par Frédéric Valletoux (FHF) dans les hôpitaux publics et les EHPAD pour affronter ce que pourrait être la prochaine vague de Covid. Soulignons que 80% des directeurs d'EHPAD recherchent du personnel depuis plus de six mois, ce qui a conduit un quart d'entre eux à geler les admissions. On est loin de «la grande ambition humaniste» promise par Emmanuel Macron en 2018. C'est un reniement des promesses.
Rappelons les propos de la Défenseure des droits qui dénonçait, en mai 2021, la pénurie de personnel, l'épuisement des équipes et qui

concluait que «Les droits et libertés des résidents ne peuvent être la variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnels au sein des EHPAD».
Olivier Véran, ministre de la Santé et des Solidarités, accuse ses prédécesseurs mais il semble oublier qu'il a été le rapporteur de la loi Touraine qui a repris toutes les dispositions de la loi HSPT (Mme Bachelot) en les aggravant et qui ont conduit à la dégradation du système de santé.

Autre sujet d'inquiétude qui est hélas d'une brûlante actualité, les prix de l'énergie atteignent des sommets, ceux de la consommation courante ne cessent d'augmenter. Dans le même temps, les pensions de retraite n'ont été revalorisées que de 0,4% pour 2021 alors que l'inflation atteignait fin octobre 2,4%. Quoiqu'en dise le Président de la République, la perte du pouvoir d'achat des retraités est une réalité et ce n'est pas seulement nous qui le disons. Une annexe au Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2022 […] explique que «Les pensions du régime général, de la fonction publique et de l'AGIRC-ARRCO liquidées en 2010 garantissent en 2021 un pouvoir d'achat inférieur à celui qu'elles donnaient lors de leur liquidation en 2010». Dans ces conditions, comment, en particulier, payer le reste à charge de l'EHPAD ?

Enfin, et nous aurons l'occasion d'en reparler, nous avons les pires craintes concernant la création d'une Cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à la perte d'autonomie (une ordonnance est parue). Ce qui se profile en réalité c'est la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la Sécurité sociale basés sur la solidarité intergénérationnelle. Cela rompt avec le principe du salaire différé pour lui substituer l'impôt sous différentes formes comme l'augmentation de la CSG sur les pensions par exemple et autres projets. 7 OS ont opéré une saisine du HCFEA (Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). On recourt aux ordonnances alors que le parlement ne sera saisi d'aucun projet de loi sur l'autonomie.

Aussi nous rappelons nos revendications
Nous demandons la création et le maintien des postes nécessaires au bon fonctionnement des services publics, en particulier ceux de la santé, des EHPAD (un agent par résident) et des moyens suffisants pour les services d'aide à domicile pour les personnes qui ont choisi de rester chez elles.
Pour le système de santé, nous demandons l'abrogation du numerus clausus désormais Pass (Parcours spécifique de santé) encore plus sélectif que le premier.
Nous demandons l'augmentation des pensions et des minimas sociaux ; le maintien de l'Allocation adulte handicapé quelles que soient les ressources du conjoint car ce n'est pas un minimum social comme les autres.
Aussi, nous revendiquons une législation sur l'autonomie et l'adaptation de la société française à son vieillissement qui garantisse les projets de vie et l'autonomie des retraités et des personnes handicapées dans les meilleures conditions possibles.
Merci de m'avoir écoutée. ■

PRIME ÉNERGIE DE 100 €

Poudre aux yeux et retraités brimés !

Le jeudi 21 octobre 2021, le Premier ministre annonçait un «coup de pouce de l'État» afin de compenser la hausse des prix : celle de l'énergie et des denrées de première nécessité, sous la forme d'une indemnité individuelle de 100 €. Cette prime serait versée directement à chaque personne. Quelles conditions d'attribution afin profiter ainsi de cette aide ? Pour les salariés, la limite a été fixée à un salaire de 2 000 euros net par mois (les mois d'octobre et novembre sont concernés). Pour les retraités, la barre devrait être un peu plus basse finalement, à 1 943 euros. Pour quelle raison ?
La majorité des salariés n'ont qu'un seul employeur. Donc, le versement serait effectué directement par l'employeur sans que le bénéficiaire effectue de démarche, ce qui paraît simple. Mais pour les retraités, cela se complique. Les retraités devraient percevoir cette prime en février 2022. Mais, à la différence de l'immense majorité des salariés, nombre de retraités se voient verser leurs pensions par plusieurs caisses de retraites différentes. Cela représente le plus souvent plusieurs montants inférieurs à 2 000 euros par retraité.
Pour éviter qu'un retraité puisse toucher plusieurs indemnités de 100 € et ce alors que la somme de ses pensions pourrait largement dépasser les 2 000 €, l'exécutif prévoit le versement du chèque inflation exclusivement aux retraités assujettis à la CSG à taux médian (6,60%) ou à un taux réduit (3,80%). Pour les retraités assujettis à une CSG à taux médian ou réduit, cela ne devrait pas poser de difficultés de calcul. Il n'en est pas de même pour les retraités dans la situation où plusieurs personnes vivent dans le foyer. Pourtant, certains foyers soumis à une CSG à taux plein sont composés de personnes gagnant individuellement moins de 2 000 €. Ces couples seraient ainsi exclus de manière injuste du bénéfice de la prime pourtant annoncée comme individuelle. Le ministère des Finances pose la limite pour les retraités non à 2 000 €, mais à une CSG au taux de 8,30%. Par exemple : un couple de retraités qui gagne 35 506 euros par an sera soumis au taux de CSG normal et n'aura pas droit à la prime inflation. Or ce montant de revenu du foyer représente 1 479 € par mois par personne. On est alors très en-deçà des 2 000 € par mois annoncés.
Ceci risque donc de léser de nombreuses personnes qui répondent pourtant aux critères d'attribution. Bien entendu, il n'est pas question pour autant de considérer que cette indemnité règle la question du pouvoir d'achat des retraités.
Rappelons que, à l'heure où nous écrivons ces lignes :
• les prix à la consommation ont augmenté de 2,6% en octobre 2021, après +2,2% le mois précédent. Cette hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix des services et de l'énergie ;
• l'inflation pour 2021 est de1,6% environ.
Plus que jamais, l'UCR-FO met en avant sa revendication du retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.

Comité exécutif de l'UCR-FO

14 et 15 octobre 2021 à Paris

Voilà maintenant des mois et des mois que le gouvernement de M. Macron, prenant prétexte de la pandémie de Covid-19, remet en cause systématiquement nos libertés individuelles et collectives, nos acquis sociaux arrachés par nos aînés au prix de lourds sacrifices.
Plus d'un an et demi après le début de la crise, où en sommes-nous ?

VALSE DES ÉTIQUETTES, POUVOIR D'ACHAT SACRIFIÉ !

RÉSOLUTION

Le comité exécutif constate que les prix à la consommation courante ne cessent d'augmenter.
Depuis le début de l'année, le cours des produits alimentaires s'envole atteignant en juillet, selon l'INSEE une hausse, sur l'année de 8,2%.
Ce qui est vrai pour les produits alimentaires l'est encore plus pour les prix de l'énergie :
- le prix des carburants ne fait qu'augmenter depuis des mois pour atteindre aujourd'hui des records, soit une augmentation de 20% depuis le début de l'année ;
- quant au gaz, après une hausse de 10% en juillet, 5% en août, 8,7% en septembre, on nous annonce une nouvelle hausse de près de 14,3% au 1er octobre 2021 ;
- enfin, concernant l'électricité, la hausse moyenne des tarifs TTC de l'électricité, qui pourrait être décidée par les pouvoirs publics en début d'année prochaine, s'élèverait à 10%...

Par contre, le comité exécutif constate que les salaires et les pensions de retraite, eux, ont régressé :
- ainsi le SMIC n'a été revalorisé que de 2,2% (correspondant à l'augmentation automatique prévue par la loi) ce qui le porte à 1 250 euros net soit une augmentation d'à peine plus de 25 euros ;
- ainsi les pensions de retraites n'ont été revalorisées que de 0,4% pour 2021 alors que l'inflation s'élève déjà fin août à 1,9% et que tous les spécialistes prédisent qu'elle dépassera les 2% d'ici la fin de l'année ;
- quant aux retraites complémentaires AGIRC ARRCO, elles n'augmenteront que de 1% au lieu des 1,5% minimum prévus suite à l'avenant scélérat patronat-CFDT signé en juillet dernier.

Ce qui signifie que c'est la poursuite de la perte du pouvoir d'achat des retraités.
FO s'engage à lutter contre la sous indexation de 0,5% pour 2021 et 2022 par tous les moyens à sa disposition.
Pour le comité exécutif, les revendications que l'UCR-FO défend depuis des années restent d'une brûlante actualité.
C'est pourquoi, plus que jamais, avec la Confédération FO, l'UCR-FO exige :
- l'augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite et leur indexation sur l'évolution du salaire moyen ;
- aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète.
C'est en particulier sur ces revendications que les retraités se sont mobilisés le 1er octobre avec le groupe des 9 et ont répondu à l'appel national CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires, UNEF... à manifester le 5 octobre.

La protection sociale collective, un bien inestimable qu'il faut défendre sans relâche

Pour le comité exécutif, la pandémie a démontré que la protection sociale était un bien essentiel. Et pourtant elle n'a jamais été autant attaquée que depuis ces dernières années. Pour le comité exécutif, le gouvernement d'Emmanuel Macron porte une lourde responsabilité dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire. Ceci n'exonère en rien les gouvernements précédents de la situation catastrophique de l'hôpital public.
Rappelons que près de 115 000 lits ont été

supprimés en 25 ans dans les hôpitaux dont 1 800 sur le seul premier trimestre de l'année 2021 et que, selon la Cour des Comptes, «Le taux d'équipement en lits de réanimation n'était plus que de 37 pour 100 000 habitants de plus de 65 ans à la veille de la crise sanitaire, alors qu'il était de 44 pour 100 000 habitants en 2013».

Aussi, le comité exécutif apporte son soutien à la FSPS-FO dans son combat pour l'arrêt immédiat des fermetures de lits et la réouverture de lits nécessaire à une prise en charge des soins de qualité, la création des 15 000 postes dans un premier temps de personnels hospitaliers sous statut de fonctionnaire, et un changement radical d'orientation hospitalière.
La situation catastrophique des hôpitaux est aggravée par la quasi généralisation des déserts médicaux à la campagne et à la ville.
Les départs de médecins généralistes comme spécialistes ne sont pas remplacés et c'est la galère pour retrouver un praticien.
Cette situation est la conséquence du numerus clausus instauré dans les année 70 et de la sélection en première année des études de médecine.
Comme le Syndicat national FO des Médecins hospitaliers, le comité exécutif se prononce pour l'abrogation totale du numerus clausus.

Lors de son précédent comité exécutif du mois de mai 2021, l'UCR-FO avait souligné la gravité de la situation en s'appuyant sur le rapport de la Défenseure des droits qui dénonçait notamment «Une pénurie de personnel, une rotation importante, l'épuisement des équipes, un manque [...]» et qui concluait que «Les droits et les libertés des résidents ne peuvent pas être la variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnels au sein des EHPADs».

De la même façon le comité exécutif dénonce la situation dans les EHPADs.
Le comité exécutif a pris connaissance des déclarations du Premier ministre concernant le «plan d'aides pour les personnes âgées». Celui-ci a en particulier annoncé la création de 10 000 postes de soignants supplémentaires sur cinq ans, soit environ un soignant en plus par établissement...
Pour le comité exécutif, on est très loin du compte et cela ne va en rien améliorer la situation qui est catastrophique.
Soulignons que 80% des directeurs d'EHPAD recherchent du personnel depuis plus de six mois, ce qui a conduit un quart d'entre eux à geler les admissions. La situation dans l'aide

à domicile est catastrophique : manque de personnels, de médecins, appel aux consultations numériques...

Nous maintenons la revendication d'un agent par résident dans les EHPAD et des moyens suffisants pour tous les services d'aide à domicile pour une prise en charge de qualité pour les personnes âgées ayant choisi de rester chez elles.
Pour le comité exécutif, avec ces annonces, on est loin de la «grande ambition humaniste» pour les personnes âgées promise par Emmanuel Macron en 2018. Bien au contraire, il s'agit ni plus ni moins que d'un reniement des promesses faites en matière de perte d'autonomie.
Aussi, pour le comité exécutif la revendication d'un agent par résident reste entièrement d'actualité.

Sécurité sociale

Le comité exécutif a pris connaissance des conclusions de la Commission des comptes de la Sécurité sociale qui fait état d'un déficit historique.
Comme le rappelle la Confédération : «Cette situation résulte du choix politique de faire supporter une partie substantielle du coût de la crise sanitaire à la branche maladie [...] et ainsi d'avoir généré une dette sociale au lieu d'une dette Covid. [...] Désormais, avec la place prépondérante prise par la CSG en substitution des cotisations patronales, la hausse de la part de la TVA affectée à la Sécurité sociale et le prolongement de la CADES donc de la CRDS jusqu'en 2033, l'essentiel de l'effort portera sur les travailleurs, actifs et retraités».

Le comité exécutif affirme que rien ne justifie la création d'une 5ème branche de la Sécurité Sociale dédiée à la perte d'autonomie.
Force Ouvrière rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie et doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale qui repose sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé.
Comme le rappelait la résolution du comité exécutif des 18 et 19 mai dernier : «Avec la création d'une 5ème branche se profile en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la Sécurité sociale basés sur la solidarité intergénérationnelle».
C'est pour les mêmes raisons que le comité exécutif rejette catégoriquement les pistes envisagées pour le financement de cette 5ème branche qui rompent avec le principe du salaire différé pour lui substituer l'impôt sous différentes formes comme l'augmentation de la CSG sur les pensions, la réduction de déductions fiscales, la prise en compte du patrimoine, etc.
Pour le comité exécutif, il s'agit bien d'inclure la protection sociale dans le budget de l'État. Chaque année, l'État déciderait de la part budgétaire qui va à l'armée, celle qui va à la maladie...
Toutes les décisions et projets du gouvernement sont cohérents : 5ème branche sortant les personnes dépendantes de l'assurance maladie, réforme des retraites, prélèvement à la source des impôts dans l'objectif de les fusionner avec la CSG, branche famille et assurance maladie intégrés au budget de l'État...
Le comité exécutif, avec la Confédération, combat et combattra toute décision, dispositif, projet d'où qu'ils viennent remettant en cause les principes de notre Sécurité sociale fondée en 1945 sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle.

Protection sociale complémentaire

Le comité exécutif a pris connaissance des discussions qui se mènent entre le ministère de la Fonction publique et les Fédérations de Fonctionnaires concernant la prise en charge partielle par l'État de la cotisation complémentaire santé des fonctionnaires.
Le comité exécutif de l'UCR-FO partage les termes de la résolution sociale adoptée par le XXIIIe congrès de la FGF-FO qui s'est tenu à Nancy au mois de juin 2021 : «Le congrès rappelle son attachement à la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire tel que le prévoit l'article 22 bis du statut général des fonctionnaires.
Le congrès confirme son attachement aux valeurs mutualistes historiques : caractère non lucratif, démocratie et solidarité.
Le congrès rappelle l'opposition de la Confédération FO à l'ANI de 2013.
Le congrès revendique :
- la liberté d'adhérer ou pas à une PSC ;
- un panier de soins interministériels de qualité, supérieur à celui fixé par le Code de la Sécurité sociale ;
- un accès de tous les personnels et ayants droit aux futurs contrats avec le maintien des mécanismes de solidarité ;
- un couplage santé/prévoyance et notamment des dispositions statutaires pour cette dernière ;
- que tout contrat de prévoyance ne devra qu'apporter des améliorations aux dispositions statutaires existantes en termes de maladie, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de décès ;
- une portabilité-transférabilité entre les trois versants et les secteurs public/privé ;
- que les mêmes droits soient ouverts pour tous les actifs, leurs ayants droit et pour les retraités».

L'UCR-FO revendique des mesures concrètes permettant aux retraités le maintien des cotisations pour une couverture mutualiste de qualité.
L'UCR-FO revendique la défiscalisation des cotisations des complémentaires pour tous, sous forme d'un crédit d'impôt.

Les CDCA

Depuis la mise en place des CDCA, il apparaît de plus en plus que le but recherché est d'obtenir un consensus de soutien aux politiques publiques (du département, de l'ARS, de la CNSA, etc.) au travers des rapports qui sont soumis pour avis.
Dans cette situation, il revient aux représentants FO dans les CDCA de refuser le consensus et de rester sur le seul terrain des revendications de l'UCR-FO.

Fracture numérique

Le comité exécutif constate que les propositions de plusieurs rapports de la Défenseure des Droits, Madame Claude Hedon, recoupent les travaux de notre CE des 18 et 19 mai 2021.
Pour autant, et particulièrement dans le contexte de la crise Covid-19, le recours à la dématérialisation, aux services numériques, aux serveurs vocaux interactifs, s'est fortement amplifiée.
Ces pratiques, se combinant avec la désertification médicale, conduisent à une complication croissante dans toutes les démarches de la vie quotidienne, en particulier pour les retraités et personnes âgées, leur imposant des déplacements de plus en plus fréquents et longs. Plus on nous parle de circuits courts, plus on doit faire du chemin pour trouver un service public, un médecin.

Le comité exécutif rappelle les revendications formulées dans sa résolution des 18 et 19 mai 2021.
Ayant pris connaissance du compte rendu de la rencontre entre la Défenseure des Droits et l'UCR-FO, le comité exécutif invite toutes les UDR et toutes les sections fédérales de retraités à recenser et à faire remonter tous les cas de fracture numérique dont elles auraient connaissance.

Rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives

Depuis mars 2020, prenant prétexte de la pandémie de Covid-19, le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre nos libertés en promulguant une multitude de lois et de décrets : loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire, loi pour une sécurité globale du 25 mai 2021, loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire, décret du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du Code de la Sécurité intérieure relative au traitement des données à caractère personnel...

Le comité exécutif constate que si le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire a été mis en place du 2 juin au 30 septembre 2021, il a été prolongé jusqu'au 15 novembre 2021 par la loi relative à la gestion de la crise sanitaire parue au Journal officiel le 6 août 2021. Ainsi, jusqu'au 15 novembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements. Durant cette période transitoire un passe sanitaire peut être imposé.
L'UCR-FO condamne la volonté du gouvernement de prolonger l'état d'urgence sanitaire de plusieurs mois «afin de maintenir la possibilité de recourir au passe sanitaire jusqu'à l'été 2022 ».
A ce propos, le comité exécutif condamne la suspension de contrat de plus de 15 000 agents hospitaliers et médico-sociaux, selon le SNMH-FO, et de leur traitement depuis le 15 septembre 2021 au prétexte qu'ils ne disposaient pas de passe sanitaire ainsi que des menaces du ministre de la Santé contre le droit de grève des agents hospitaliers. Ces dérives se constatent aussi dans le secteur privé. Pour l'UCR-FO ces mesures sont inacceptables.
Aussi, le comité exécutif soutiendra toutes les démarches de la Confédération et de la Fédération des SPSFO, des fédérations du privé, pour défendre les droits des salariés dans leur emploi afin d'empêcher toute sanction dont la suspension de contrat et de salaire, voire des licenciements.
Plus que jamais, l'UCR-FO exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides.

Unité d'action sur les revendications

Le 1er octobre, à l'appel de 9 organisations de retraités, dont l'UCR-FO, les retraités se sont

mobilisés dans la totalité des départements de métropole et d'outre-mer pour défendre leur pouvoir d'achat, défendre la Sécurité sociale, défendre les services publics.
Le 5 octobre, les retraités sont à nouveau descendus dans la rue et ont manifesté avec les salariés actifs et chômeurs pour revendiquer :
- une véritable hausse du SMIC ;
- l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux et le dégel du point d'indice dans la Fonction publique ;
- l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- la création d'emplois pérennes en CDI et l'arrêt de la précarisation de l'emploi ;
- la création et le maintien de tous les postes et moyens nécessaires au bon fonctionnement des services publics pour répondre aux besoins de la population ;
- le rétablissement de tous les droits et libertés démocratiques mis à mal depuis le début de la pandémie et le refus des sanctions liées à l'application de la loi du 5 août 2021 ;
- l'abandon définitif des projets de réforme des retraites et de l'assurance-chômage ;
- le maintien et l'amélioration de la protection sociale collective garante de la solidarité intergénérationnelle et l'arrêt des exonérations de cotisations sociales.

L'UCR-FO combat pour :
- l'augmentation immédiate des retraites et indexation sur l'évolution des salaires ;
- la défense des services publics, en particulier de notre système de santé ;
- le retrait définitif du projet de réforme des retraites ;
- la défense de la Sécurité sociale basée sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle ;
- la défense de nos libertés individuelles et collectives.

Ayant pris connaissance de la proposition d'organiser une manifestation nationale de retraités au mois de décembre, le comité exécutif rappelle que l'unité d'action ne peut se concevoir sans unité sur les revendications.
L'UCR-FO appelle donc à manifester le 2 décembre à Paris avec le groupe des 9.
Pour le comité exécutif de l'UCR-FO, cette manifestation constitue un premier pas pour la mobilisation d'ensemble de tous les salariés actifs, chômeurs et retraités du public comme du privé afin d'en finir avec toutes les contre-réformes remettant en cause nos acquis sociaux, nos libertés individuelles et collectives.

Aussi, le comité exécutif invite toutes les structures de l'UCR-FO à informer les retraités, à les faire adhérer et à les mobiliser pour se tenir prêts à répondre à toute initiative nationale, pour la défense des conditions de vie matérielles et morales des 17 millions de retraités.

Résolution adoptée à l'unanimité. ■

PAS DE RETRAITE EN-DESSOUS DE 1000 EUROS : LE PRÉSIDENT OUBLIE QUE LES MINIMAS SOCIAUX EXISTENT DÉJÀ !

Le chef de l'État est revenu dans sa récente allocution sur son engagement de ne pas avoir de retraite ou pension en-dessous de 1 000 euros pour une carrière complète. À la veille d'une campagne électorale qui promet d'être animée, cette affirmation apparemment «progressiste» est évidemment bienvenue.

Méfiance, car c'est évidemment lié à son projet de réforme de nos systèmes de retraite : à points, «universelle», etc. Mais cette promesse est du genre qui engage surtout ceux à qui elle est adressée !
D'abord, cette promesse ne valant que pour les carrières complètes, cela laisse beaucoup de monde dans le fossé de la pauvreté. Pour information, le seuil de pauvreté en 2021 est fixé à 1 063 euros par mois. Il s'agit donc de maintenir les retraités juste en-dessous de ce seuil. Comme ambition sociale, on fait mieux ! Selon le récent rapport Turquois-Causse remis à Laurent Pietraszewski au mois de mai de cette année, 37% des retraités sont en-dessous de la barre des 1 000 euros. Plus d'un sur trois. Et pour les trois quarts, ce sont des femmes.
Remarquons ensuite que l'on ne vise, dans la démarche du gouvernement, que des carrières complètes. Or, parmi les 5,7 millions de personnes qui ont une pension inférieure à 1 000 euros, seules 1,8 millions de personnes ont une carrière complète. Voilà qui réduit encore la «cible» visée par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, on sait qu'existent déjà des minima dans les trois grands régimes de retraite : minimum contributif (MICO) pour le régime général, minimum garanti pour la fonction publique, pension minimale de référence pour la MSA. Le minimum contributif permet aux retraités du régime général du privé de voir leur retraite de base relevée à un minimum (645,50 euros par mois en 2021). Deux conditions sont requises : que leur retraite totale (base et complémentaire) soit inférieure à un certain montant (1 203,37 euros en 2021), et avoir tous les trimestres pour le taux plein. Et si le total est inférieur à l'ASPA (Allocation de solidarité pour les personnes âgées : 906,81 euros pour une personne seule et 1 407,82 euros pour un couple), ils peuvent prétendre à un complément.
Bref, les filets de sécurité existent et finalement, les deux rapporteurs reconnaissent que les «1 000 euros pour toutes les carrières complètes» ne concerneraient guère qu'environ 875 000 personnes. Sur 17 millions de retraités, voilà une annonce qui ne coûtera pas cher au gouvernement car pour financer cet effort de solidarité, les deux députés LREM et MODEM prévoient des pistes de financement douloureuses pour les actifs comme les retraités : création d'une deuxième journée de solidarité, alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs, réduction de l'abattement de 10% sur les pensions, etc.
Dès lors, une seule revendication : pas de pension inférieure au SMIC ! Hausse générale des salaires !

Loi de financement de la Sécurité sociale 2022

La LFSS 2022 a été définitivement adoptée le 29 novembre 2021. Les représentants de Force Ouvrière ont voté contre ce projet dans les Caisses nationale de Sécurité sociale ainsi que dans la consultation au Haut Conseil de l'âge.

La crise sanitaire a alourdi le déficit de la Sécurité sociale. De 34 milliards en 2021, celui-ci passerait à plus de 21 milliards en 2022, essentiellement du fait de la décision de l'État de laisser à la Sécurité sociale la «dette Covid». Ainsi la confédération FO a déclaré (note du 20 octobre 2021) : «Avec la crise sanitaire, l'État a choisi de ne pas assurer sa responsabilité financière en faisant reposer sur la branche maladie une partie substantielle du coût de la crise sanitaire ».
Non content d'avoir eu une gestion et une communication lamentable de la crise sanitaire, le gouvernement entend bien saisir l'opportunité d'augmenter les difficultés de la Sécurité sociale, préalable à d'autres projets de contre-réforme comme annoncé par le Président de la République avec sa «Grande Sécu».

Nous nous en tiendrons, pour ce qui concerne les retombées de la loi de financement de la Sécurité sociale aux seules questions touchant à la prise en charge de la dépendance.
On le sait, le gouvernement a fait le choix d'un «virage domiciliaire» plutôt que de la création de nouveaux EHPAD en s'appuyant sur la crise sanitaire et la réticence des personnes âgées à rejoindre une maison de retraite. L'an passé, une étude de la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (DREES)[1] estimait que le besoin de place en EHPAD allait devenir massif d'ici 2030. 108 000 places seraient à créer dans les dix ans qui viennent, soit plus qu'un doublement du rythme actuel de création (en moyenne 4 300 places en hébergement permanent en EHPAD ouvertes chaque année entre fin 2012 et fin 2018[2]).
On peut donc s'étonner de voir le ministre de la Santé, Olivier Véran, se féliciter, comme sa ministre, Brigitte Bourguignon, des efforts fait en faveur des personnes âgées quand on s'aperçoit que la LFSS 2022 prévoit, certes, la création de nouvelles places en EHPAD, mais... limitées à 2 000 places par an et seulement à compter de... 2024 ! Et donc, sauf changement, rien en 2022 et en 2023.
Quant au personnel, ce n'est guère mieux : 10 000 recrutements d'ici cinq ans et... aucun en 2022. On se demande à quoi ont pu servir les rapports Libault, El Khomri... qui estimaient les besoins à dix fois plus.

Mais le cheval de bataille du gouvernement reste donc le virage domiciliaire et la prédilection des personnes âgées pour rester à domicile. Mais pour cela, il faut des services de soins à domicile (SAAD). La principale mesure de la loi est la création d'un tarif minimum pour l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie de 22 euros, applicable au 1er janvier 2022, partout en France. Jusqu'à présent, les conseils départementaux, chargé de l'établissement du plan d'aide pour chaque demandeur, appliquaient des tarifs différents, suivant leurs capacités financières. Le problème est que ce tarif est inférieur à ce qui se pratique dans certains départements et aux 25 euros demandés par les organisations représentatives du secteur.

Certes, la LFSS promet une refonte des tarifs des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), mais là aussi... pour 2023 ! Et si l'annonce de la création de 10 000 postes équivalents temps plein au cours des cinq prochaines années a été favorablement accueillie, cette hausse ne prendra effet qu'à partir de... 2023. Et il faudra donc cinq ans pour que les 7 200 EHPAD concernés puissent obtenir un ETP supplémentaire.
On peut dire que cette mesure «phare» n'émet qu'une... petite lumière.
Rappelons que ce sont plusieurs centaines de milliers de postes qui seraient nécessaires pour venir en aide au secteur, que ce soit en EHPAD ou dans les SAAD. On est loin du compte.
Enfin, on ne voit pas en quoi la loi va renforcer l'attractivité des métiers dans un secteur qui peine à recruter de nouveaux candidats. Si des revalorisations salariales découlant de la mise en œuvre du «Ségur» de la santé, étendues au secteur médico-social, ont été actées, elles sont loin de suffire à renverser la désaffection à l'égard de ses métiers.

Pour finir, il est intéressant de faire état de la discussion survenue au Haut Conseil de l'âge (HCA). Celui-ci a été saisi pour avis de deux projets de décrets qui modifiaient le tarif plancher pour le porter à 22 euros ainsi que le plafond des plans d'aide de l'APA, ceci en application de la LFSS. Les organisations syndicales de retraités présentes dans le HCA ont voté contre, en cohérence avec le vote sur le projet de loi de finances de la Sécurité sociale, en considérant que c'est insuffisant. Il faut ajouter qu'à ces textes était annexé une «Fiche d'impact général».
À sa lecture, ont constatait que l'impact financier de cette mesure (coût de la hausse du tarif plancher) allait, pour une bonne partie, reposer sur les ménages, avec une évolution à la hausse : 19 millions en 2022, 20 millions en 2023 et 2024, 21 millions en 2025. Quel cadeau !

Rappelons que l'ordonnance relative à la mise en œuvre de la création de la cinquième branche relative à l'autonomie prévoit des transferts de la branche maladie vers la CNSA :
- article L 174–10 : dépenses de soins paramédicaux actuellement pris en charge par la branche maladie transférées à la CNSA ;
- article L 170–13 : transfert des dépenses des centres d'actions médico-sociales de l'assurance-maladie à la CNSA.

Ce sont autant «d'économies» faites par les employeurs qui financent l'assurance-maladie via les cotisations salariales qui sont ainsi transférées vers la CNSA, financée, elle, par l'impôt CSG, donc... par les retraités et les actifs ! Non, décidément, la 5e branche, ce n'est plus la Sécu! ■

[1] n°1172 de «Études et Résultats», DREES.
[2] STATIS 2013 + Panorama Jeunesse, sport et cotisation sociale 2019.

Unions départementales, locales, associations

ASSEMBLEES GENERALES

10. Assemblée générale de l'UDR-FO de l'Aube
le 7 septembre 2021

Comme vous le savez le Covid en 2020 nous a freiné dans nos activités, mais nous avons tout de même répondu présent aux différentes manifestations de retraités à Troyes. Nous avons pu organiser notre AG, discuter de l'actualité, des conditions et des contraintes que rencontrent les retraités… Elle a été l'occasion de renouveler les membres du bureau et de pouvoir préparer l'avenir et les actions qui arrivent.

58. Assemblée générale UDR-FO de la Nièvre
le 8 septembre 2021

Notre assemblée qui regroupait syndiqués postiers, employés de Sécu, métallos, hospitaliers, enseignants, fonctionnaires territoriaux était présidée par Olivier Vavon. Le rapport moral et le rapport de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité. Nous avons préparé les mobilisations des 1er et 5 octobre. Les membres sortants du conseil d'administration ont tous été réélus.

56. Assemblée générale de l'UDR-FO du Morbihan
le 16 septembre 2021

Reportée d'une année pour cause de situation sanitaire, L'assemblée de l'UDR-FO du Morbihan s'est tenue à Lorient. Elle était présidée par notre camarade Gérard Le Mauff, membre du bureau de l'UCR.
Après avoir salué les adhérents handicapés ou trop âgés qui n'ont pas pu nous rejoindre à cette réunion, l'assemblée a rendu hommage par une minute de silence à nos camarades disparus au cours de cette période. Le CA et le bureau enregistrent avec satisfaction l'arrivée de trois nouveaux retraités qui vont renforcer l'équipe en place.
Si les activités ludiques sont à l'arrêt depuis fin février 2020 à cause du contexte sanitaire et des confinements successifs, l'activité de la CA de l'UDR-FO 56 s'est poursuivie régulièrement. Ces réunions ont permis de débattre sur les points d'actualité et de poursuivre la mobilisation pour la défense des principales revendications des retraités.
Avant l'apéritif et le repas fraternel, Gérard Le Mauff a appelé à nous mobiliser les 1er et 5 octobre 2021. «Il ne faut rien lâcher !». Telle a été la conclusion de cette assemblée.

08. Assemblée générale UDR-FO des Ardennes du 23 septembre 2021

L'assemblée s'est tenue au siège de l'UL-FO de Sedan.
Le président, Bertrand Jenin, accueille les présents, excuse les personnes empêchées et fait observer quelques instants de recueillement à la mémoire des camarades décédés.
Le rapport d'activité relate les événements sanitaires, économiques et sociaux qui ébranlent notre pays et le monde depuis plus de 18 mois.
Le rapport financier, présenté par le trésorier, est approuvé. La résolution générale, proposée et amendée, rappelle les revendications de la Confédération et de l'UCR-FO.
L'apéritif offert précédait un déjeuner pris en commun.

85. Assemblée générale de l'UDR-FO de Vendée
le 7 octobre 2021

Avec plus de 20 participants, présidée par Gérard Le Mauff du bureau national de l'UCR, cette AG a permis de faire le point sur la

Unions départementales, locales, associations ASSEMBLEES GENERALES

situation et de préciser nos revendications en particulier par rapport à la hausse des prix, à la situation dans les hôpitaux et à l'abandon de la loi «Grand âge»
G. Le Mauff a ensuite développé l'actualité, avec la prochaine réunion du Comité exécutif de l'UCR. En résumé, on se bat, on peut les freiner, on poursuit notre travail d'information, d'explication, de recrutement.
Le repas fraternel a clos de belle manière et dans la bonne humeur notre assemblée.

16. Assemblée générale UDR-FO de Charente le 8 octobre 2021

L'Assemblée s'est tenue à Angoulême en présence d'environ 25 camarades. Elle était présidée par Arlette Perray, membre du bureau national de l'UCR.
Après le rapport d'activité présenté par Paul Barbier, une riche discussion a suivi dans laquelle fut abordée la question de la manifestation nationale du 2 décembre. Après le vote, Arlette Perray et Henri Lalouette, secrétaire de l'UD-FO 16, sont intervenus. La première a fait le point sur la situation des retraités ; le second a abordé la situation dans le département et l'action menée par l'UD-FO. Il a en particulier insisté sur la place qu'avait occupée les militants FO dans la manifestation du 5 octobre dans laquelle les retraités étaient bien présents.
La réunion s'est achevée par le verre de l'amitié suivi d'un repas fraternel.

73. Assemblée générale de l'UDR-FO de Haute-Savoie le 15 octobre 2021

Notre assemblée générale d'automne, qui a réuni une trentaine de syndiqués UDR, a permis de réaffirmer nos positions dans une motion envoyée à l'ARS et au ministre Véran à propos de la situation catastrophique dans les hôpitaux, les EHPAD et le maintien à domicile. Des camarades sont intervenus pour donner des exemples : «Dans un EHPAD où séjourne ma belle-mère, pendant qu'un personnel s'occupe de deux personnes, deux résidents se battent ! Avant, les résidents portaient des grenouillères la nuit, maintenant c'est toute la journée par manque de temps pour les changer. Dans les EHPAD de Chambéry, ce sont deux aides pour 30 personnes ! À domicile, beaucoup de problèmes également […]».
Nous avons décidé de rassembler ces témoignages dans un bulletin afin d'aiguiser nos arguments pour poursuivre la bataille !

44. Assemblée générale de l'UDR-FO de Loire-Atlantique le 19 octobre 2021

Le 10è congres de l'UDR-FO de Loire-Atlantiques'est tenu à Saint-Nazaire sous la présidence de Didier Hotte et de Michel Le Roc'h, secrétaire de l'UD-FO 44. Ce sont 147 retraités Force Ouvrière du département qui se sont réunis à cette occasion. 147 camarades représentants des associations de Saint-Nazaire, d'Ancenis et de la Basse-Loire mais aussi des sections de retraités des syndicats des métaux, des territoriaux et hospitaliers, de l'enseignement, des OSDD, des assurances, de la Sécurité sociale, de l'alimentation, de FO-COM, de l'industrie, etc. Une résolution, donnant mandat aux instances renouvelées, a été adoptée à l'unanimité, insistant sur la préparation de la manifestation nationale intersyndicale des retraités le 2 décembre à Paris, comme étape d'une mobilisation d'ensemble interprofessionnelle actifs, chômeurs et retraités.
Après l'effort, le réconfort et c'est donc en partageant le repas fraternel que s'est terminée cette journée !

50. Assemblée générale de l'UDR-FO de la Manche le 21 octobre 2021
52 camarades de l'UDR-FO de la Manche se sont retrouvés pour leur assemblée. Sandrine Gamblin, nouvelle Secrétaire générale de l'Union départementale Force Ouvrière a présidé la réunion en compagnie de Dany Gautschi, Secrétaire générale de l'UDR.
Suite au rapport moral et d'activité ainsi qu'au rapport financier, les échanges ont été nombreux. Les

Unions départementales, locales, associations ASSEMBLEES GENERALES

camarades apprécient que les appels à mobilisation se fassent majoritairement sur les revendications de notre UCR-FO.
Le pouvoir d'achat des retraités, la défense de la Sécurité sociale, la prise en charge du risque dépendance par l'assurance-maladie, le retour des services publics de qualité et de proximité pour répondre à tous ceux qui souffrent de la dématérialisation de toutes les démarches administratives, ont été au cœur des débats.
Notre nouvelle Secrétaire générale de l'Union départementale insiste sur le fait que l'Union départementale est ouverte à tous. Il faut continuer à porter haut et fort nos revendications et poursuivre les mobilisations.
Comme chaque année, à la fin de l'AG, les camarades ont partagé le repas fraternel avec un grand plaisir à chaque fois renouvelé.

31. Bureau de l'UDR-FO de la Haute-Garonne le 21 octobre 2021
Compte tenu de la situation sanitaire, l'assemblée n'a pu se tenir mais cela n'a pas empêché le bureau de poursuivre ses activités.

49. Assemblée générale de l'UDR-FO du Maine-et-Loire le 28 octobre 2021
L'assemblée était présidée par Didier Hotte, secrétaire général-adjoint de l'UCR, en présence de Catherine Rochard, Secrétaire générale de l'UD-FO 49.
Une quarantaine de camarades étaient présents. Le rapport d'activité, présenté par le Secrétaire général sortant, Jacques Foubert, est longuement revenu sur la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le gouvernement et de ses conséquences parfois dramatiques pour les retraités, notamment ceux résidant en EHPAD.
Les débats ont porté sur la situation générale, celle faite aux retraités et sur les mobilisations passées et à venir. Ils se sont conclus par l'adoption à l'unanimité d'une résolution.
Plus d'une vingtaine de camarades se sont inscrits à la manifestation nationale prévue le 2 décembre prochain. Une commission administrative de 24 membres, un bureau de 11 membres et un nouveau Secrétaire général, Jean-Jacques Nicolaï, ont été élus.

53. Assemblée générale de l'UDR-FO de la Mayenne le 29 octobre 2021
C'est en présence d'une trentaine d'adhérents que l'assemblée générale de l'Union départementale des retraités s'est tenue sous la présidence de Didier Hotte, secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO, en présence de Sébastien Lardeux, Secrétaire général de l'UDR-FO.
Dans le rapport d'activité, Michel Moussay a retracé l'activité de l'UDR au cours de l'année 2020, notamment la présence des retraités mayennais dans les manifestations contre le projet de système universel de retraite par points.
Il a insisté sur la nécessité pour les syndicats d'actifs de transmettre les coordonnées de leurs collègues qui prennent leur retraite afin qu'ils continuent d'adhérer à FO selon l'adage «Retraité un jour, syndiqué toujours».
Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité. Le Conseil d'Administration a été renouvelé dans son intégralité.

Face à toutes les réformes en cours, l'ensemble des retraités adhérents de l'UDR de la Mayenne sont appelés à se joindre à toutes les manifestations et rassemblements, interprofessionnels et intergénérationnels pour défendre leurs droits et des conditions de vie digne de ce nom.

Unions départementales, locales, associations ASSEMBLEES GENERALES

67. Assemblée générale de l'UDR-FO du Bas-Rhin le 16 novembre 2021
L'assemblée s'est tenue à Strasbourg en présence de 34 participants ; l'UCR était représentée par Jean-Claude Salivet, membre du BN de l'UCR. L'UD-FO 67 était représentée par Michel Poulet, secretaire adjoint. Émile Humman, Président de l'UDR a présenté le rapport d'activités pour les deux années précédentes, périodes de confinements difficiles pour les activités syndicales. L'absence de rencontres a été difficile à vivre sur le plan relationnel ; mais les revendications des retraités n'ont été été confinées : elles demeurent.

Après échanges aves les participants, le rapport d'activités a été voté à l'unanimité ; il en a été de même pour les rapports de trésorerie (2019 et 2020). Conformément à ses statuts, l'assemblée a procédé au vote des membres du bureau de l'UDR.
En conclusion, Jean-Claude Salivet a remémoré l'actualité en s'appuyant sur les points de la résolution du CE de l'UCR des 14 et 15 octobre 2021. Il a rappelé la manifestation parisienne du 2 décembre, en insistant sur les enjeux majeurs pour notre organisation.
Le secrétaire adjoint de l'UD-FO 67 a alerté sur les menaces qui atteignent aujourd'hui le monde des salariés et des retraités : lois travail, allocation chômage, accès aux soins (SS)... L'assemblée s'est terminée autour d'un repas amical.

55. Assemblée générale de l'UDR de la Meuse le 18 novembre 2021
L'assemblée a rassemblé, malgré les contraintes sanitaires, la majorité des adhérents permettant d'atteindre le quorum nécessaire aux délibérations.
En présence de Mme Joly, maire de Bar-le-Duc, conseillère départementale et du secrétaire départemental Yves Briaux, les conditions de vie des retraités ont largement été débattues.

Plusieurs points ont été évoqués comme la désertification médicale, la dématérialisation des documents administratifs qui éloigne un peu plus la personne des centres de vie.
Ce débat avec madame le Maire a conduit à l'approbation des différents comptes rendus et d'une résolution fortement inspirée des expressions nationales et des perspectives pour 2021 et 2022.

60. Assemblée générale de UDR de l'Oise le 23 novembre 2021
L'assemblée s'est tenue à l'Union locale de Noyon avec la participation de Didier Hotte, secrétaire adjoint de l'UCR.

Il a été beaucoup question du pouvoir d'achat des retraités. Plusieurs camarades vont se rendre à Paris le 2 décembre. Ils ont également écrit une motion qui sera lue lors du prochain congrès de l'UD de l'Oise.
En 2022, un groupe de travail de 7 camarades va se réunir afin de réaliser un questionnaire sur la dématérialisation pour agir auprès des politiques régionaux et leur faire comprendre que la disparition du service public donne beaucoup de difficultés aux personnes retraitées ou qui n'ont pas internet chez eux.

Cheminots. Réunion de la Section nationale des retraités FO Cheminots le 14 septembre 2021
Préludant le Congrès fédéral, les délégués des sections retraités se sont réunis à l'occasion de leur conférence nationale, avec la participation du Secrétaire général Philippe Herbeck. Didier Hotte avait dû s'excuser.
Placée sous la présidence d'Eric Falempin, les délégués ont observé une minute de silence en souvenir des camarades disparus depuis la conférence de 2017. Le rapport d'activité du secrétariat sortant, présenté par Gérard Le Mauff, secrétaire de la Section, a été approuvé à l'unanimité, de même que les propositions de modification du règlement intérieur et la reconduction des membres du secrétariat, augmenté de deux nouveaux élus. La Conférence a adopté à la quasi-unanimité l'alignement – étalé sur la durée du mandat – sur le tarif confédéral, du prix fédéral de la vignette UCR.
Après une pause apéro/restauration, la conférence s'est mise d'accord sur une résolution générale et un appel en direction des futurs retraités.